



PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en œuvre du dispositif hivernal 2020 – 2021 en Charente

Angoulême, le 9 novembre 2020

Le comité de pilotage départemental de veille sociale s'est réuni le 9 novembre 2020, à la préfecture, sous la présidence de la directrice de cabinet Cindy LEONI. A cette occasion, le comité a présenté le dispositif de veille sociale et d'hébergement d'urgence des personnes sans abri ou risquant de l'être pour la période hivernale 2020 – 2021.

En Charente, les missions de pilotage et de coordination de l'État s'appuient sur différents dispositifs parmi lequel le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), qui est un acteur central en lien avec le Samu social (115), les maraudes, les accueils de jour, les haltes de nuit, les centres d'accueil d'urgence de nuit, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les logements temporaires et les logements adaptés.

Cette année, près de 900 places pérennes sont déployées sur l'ensemble du département. De plus, 137 places hivernales sont également ouvertes, dont 45 mobilisées depuis le 1er novembre 2020, et 92 mobilisables en cas d'activation des niveaux d'alerte du dispositif hivernal, en fonction des températures.

Durant la période hivernale, les équipes de maraudes sont renforcées afin de mieux repérer les personnes sans domicile qui ne font pas appel spontanément au 115 et pour lesquels une mise à l'abri pourra leur être proposée. Ce renforcement concerne également le Samu social pour faire face à l'augmentation des appels et orienter les personnes en demande d'hébergement vers les structures d'accueil.

Les bons réflexes en présence d'une personne en difficulté

> Composez le numéro d'appel gratuit 115 <

> Si la personne apparaît en détresse physique immédiate, signalez-le au 15 <

Soyez le plus précis dans le signalement de la personne (adresse, difficultés repérées) et ne la laissez pas seule dans l'attente des secours.

Contact presse Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr

1/3

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex

Le dispositif pour la campagne hivernale 2020 – 2021

Le plan hiver prévoit quatre niveaux de mobilisation prévus par Météo France, du 1er novembre 2020 au 31 mars 2021 :

- la veille hivernale niveau 1 (carte de vigilance **verte**) intervient automatiquement du 1er novembre 2020 au 31 mars 2021 ;
- le déclenchement du niveau 2 (carte de vigilance **jaune**) intervient lorsque la température minimale ressentie soit comprise en -5°C et -10°C ;
- le déclenchement du niveau 3 (carte de vigilance **orange**) intervient lorsque la température minimale ressentie soit comprises entre -10°C et -18°C. En cas de déclenchement du niveau 3 ;
- le déclenchement du niveau 4 (carte de vigilance **rouge**) intervient lorsque la température minimale ressentie soit inférieure à -18°C. En cas de déclenchement du niveau 4.

Pour la campagne 2020 – 2021, **137** places hivernales restent mobilisables, en plus des **892** places pérennes, dont :

- **45** mobilisées dès le 1^{er} novembre ;
- **22** mobilisables en cas d'activation du niveau jaune – « temps froid » ;
- **20** mobilisables en cas d'activation du niveau orange – « temps de grand froid » ;
- **50** mobilisables en cas d'activation du niveau rouge – « temps extrême ».

PLACES PÉRENNES	
Structure	Capacité
CHRS	257 (dont 53 places d'urgence)
Places d'urgence hors CHRS	120
Lits halte soins de santé	6
Haltes de nuit	26 (pour 46 places maxi)
Résidences sociales (ex-FJT)	175
Pensions de familles et résidence accueil	85
Intermédiation locative	136
Logements en allocation logement temporaire (ALT)	87
Total	892

Autres dispositifs :

- un accueil de jour à Angoulême et Cognac ;
- une maraude pérenne sur Grand Angoulême et Grand Cognac ;
- un dispositif 115 départemental.

Contact presse Service départemental de la communication interministérielle

PLACES HIVERNALES		
Structure	Capacité	Niveau d'activation
Hébergement d'urgence au CHRS Le Rond Point	7	veille saisonnière (vert)
CSCS MJC GG Cognac	3	veille saisonnière (vert)
CCAS d'Angoulême – victimes violences conjugales	5	veille saisonnière (vert)
Capacités à ouvrir – AFUS 16	30	veille saisonnière (vert)
Accueil nocturne de Bardines	12	jaune
Emmaüs La Couronne	10	jaune
CSCS MJC GG Cognac	10	orange
Accueil nocturne Gond-Pontouvre	10	orange
Gymnase de La Grand Font	50	rouge
Total	137	

La politique de prise en charge des sans-abri

Le SIAO est un acteur central du dispositif. C'est un guichet unique pour recenser en temps réel les places disponibles et organiser, à partir du 115 et le plus rapidement possible, l'orientation des personnes vers des solutions adaptées. En Charente, la convention constitutive du SIAO, signée avec l'État le 6 octobre 2010, confie la coordination du réseau département d'accueil, d'hébergement et d'insertion à l'Association fédérant les acteurs de l'urgence sociale en Charente (AFUS 16).

De son côté, le 115 est un point de coordination essentiel du dispositif. Service téléphonique d'urgence, fonctionnant 24h/24 et 7j/7, le Samu social a pour mission d'informer et d'orienter toute personne en situation de détresse qui entre en contact avec le service. Il vise également à repérer les personnes sans abri pour leur proposer une place d'hébergement ou les accompagner dans un lieu d'accueil ouvert en continu. Il participe également à l'accès aux soins, ainsi qu'à l'aide alimentaire et vestimentaire.

Contact presse Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr